

Réunion de Bureau du 09 mars 2011

L'an deux mille onze, le neuf mars à dix huit heures trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis à l'hôtel communautaire à Azay-le-Rideau, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- ⇒ M. VERDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- ⇒ M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ⇒ M. VÉRON pour LIGNIÈRES-DE-TOURAINES
- ⇒ M. GUIMARD pour PONT-DE-RUAN
- ⇒ Mme AZÉ pour RIGNY-USSÉ
- ⇒ Mme VISCIÈRE pour RIVARENNE
- ⇒ M. BOUISSOU pour SACHÉ
- ⇒ M. LOIZON pour THILOUZE
- ⇒ M. GOUBIN pour VALLERES
- ⇒ M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES-LES-ROCHERS

⇒ Etaient absents excusés : M. DURAND pour BRÉHÉMONT et M. HURTEVENT pour CHEILLÉ

Membre invitée : Mme DUVAULT pour Pont-de-Ruan

Le Président de la Communauté de Communes accueille les membres présents et ouvre la séance. Le dernier compte rendu est lu, il est accepté à l'unanimité. Monsieur BOUISSOU est élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA TRESORERIE D'AZAY LE RIDEAU

Au terme d'un acte administratif du 14 mars 2002, la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau, a donné bail à l'Etat, des locaux situés au 2, rue de l'Abreuvoir à Azay le Rideau, abritant les bureaux de la Trésorerie. Cette location a été consentie pour une durée de neuf ans venant à échéance le 31 janvier 2011. La demande émanant de la Trésorerie Générale d'Indre-et-Loire est de renouveler ce bail pour une nouvelle période de neuf ans, soit du 01 février 2011 jusqu'au 31 janvier 2020.

A compter du 01 février 2011, le montant du loyer est réévalué et passe de 15 300€ ht par an à 16 300€ ht par an.

Ce loyer est majoré de la TVA en application des dispositions de l'article 260-2°-b du code général des impôts, soit un montant annuel TTC de 19 494,80€.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte le renouvellement au bail du 14 mars 2002 pour la période du 01 février 2011 au 31 janvier 2020,
- valide l'augmentation du loyer pour un montant de 16 300€ ht soit 19 494,80€ TTC par an,
- autorise monsieur le Président à signer le nouveau bail établi par le service des Domaines de la Trésorerie Générale d'Indre et Loire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES A LA PIERRE AVEC LE CG 37

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2005 la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau a délégué au conseil général d'Indre-et-Loire des aides à la pierre de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Le conseil général a sollicité le Préfet d'Indre-et-Loire pour la reconduction des délégations à la pierre avec l'ensemble des communautés de communes du département. Au vu de la qualité des résultats obtenus au terme des six années de délégation, ce dernier s'est prononcé favorablement à la reconduction des conventions.

Dans ce contexte, madame la Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire sollicite la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau pour le renouvellement d'une convention de délégation d'aides à la pierre.

Il convient d'émettre un avis favorable sur le principe de reconduction de la délégation afin qu'un projet de convention soit proposé ultérieurement à la communauté de communes et soumis au vote du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire émet un avis favorable de principe pour la reconduction d'une convention de délégation des aides à la pierre avec le conseil général d'Indre-et-Loire.

PROJET D'AVENANT N°1 : MARCHÉ DE RESTRUCTURATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES MEUNIERES A PONT-DE-RUAN : TRAVAUX D'ARCHITECTURE :

Monsieur le Président indique qu'il convient d'autoriser la passation d'un avenant pour le marché de restructuration et d'aménagement de la maison des meuniers à Pont de Ruan.

AVENANT N°1 LOT N° 1 : Reprise sous-œuvre :

En moins :

- | | |
|---|-----------------|
| - Forage des trous dans joints de maçonnerie pour injection. | - 2 160.00 € HT |
| - Injection des microcoulis de confortement, compris toutes sujétions de calfeutrements, garnissage, relancis reprises de mur | - 4 185.00 € HT |

Total avenant n°1 lot n°1 - 6 345.00 € HT

AVENANT N°1 LOT N° 4 : Couverture Zinguerie :

En plus :

- | | |
|---|-----------------|
| - Dépose de vieilles cuves et enlèvement. | + 650.00 € HT |
| - Renforcement des entrants existants par doublage des moises en sapin traité classe II pour supporter le pied de l'arbalétrier (en mauvaise état) renforcement de l'arbalétrier en sapin traité classe II y compris coupe et quincaillerie nécessaire. | + 1 758.00 € HT |

Total avenant n°1 lot n°4 + 2 408.00 € HT

AVENANT N°1 LOT N° 8 : Electricité :

En plus :

- | | |
|--|---------------|
| - Dépose de l'alimentation du logement, pose du fourreau, percement, passage du câble et raccordement. | + 650.00 € HT |
| - Dépose du coffret de la pompe du relevage et déplacement à l'intérieur du bâtiment. | + 250.00 € HT |
| - Dépose d'un ancien câble sur la façade principale | + 75.00 € HT |

Total avenant n°1 lot n°4 + 975.00 € HT

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

- Montant initial du marché	276 173.18 € HT
- Montant de l'avenant n°1	- 2 962.00 € HT
- Nouveau montant des travaux	273 211.18 € HT
Soit	326 760.57 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire

- adopte l'avenant n° 1 plus haut défini,
- autorise le Président à signer le dit avenant.

CONSULTATION POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA TRESORERIE :

Afin de résoudre le problème de stationnement anarchique sur le parking de la trésorerie à Azay-le-Rideau, la communauté de communes a lancé une consultation. Il s'agit de réaliser le marquage au sol et la pose de panneaux de stationnement.

L'aménagement comprend :

- Un marquage de 9 places de parking dont une PMR (selon un plan joint).
- Un marquage au sol (zébras) pour interdire le stationnement.
- La fourniture et Pose de 3 panneaux :
 - 1 panneau : stationnement « interdit propriété privée ».
 - 1 panneau : Parking Privé TRESOR PUBLIC et Riverains.
 - 1 panneau : Stationnement PMR.
- La fourniture et pose de 3 barrières de parking : bloc classique en acier galvanisé avec des bandes reflectos rouge, sabot en fonte d'aluminium, avec des clés triangle /verrouillage sans clés.

Après consultation de quatre entreprises spécialisée, Trois offres sont reçues :

Entreprise	Offre
Sarl NICOLAS SIGNALISATION	1716.25 €HT
S.M.H	1745.75 €HT
SAS TRACECO	1594.20 €HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire

- A retenu l'offre de l'entreprise SAS TRACECO pour un montant de travaux de 1594.20 €HT.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BOUCHERIE ET DE DEUX LOGEMENTS A LIGNIÈRES DE TOURAINE

Monsieur le Président indique qu'il convient d'autoriser la passation d'un avenant pour le marché d'aménagement de la boucherie charcuterie à Lignièrès de Touraine.

AVENANT N°1 LOT N° 10 : Carrelage- Faïence :

En plus :

- Carrelage avec plinthes réalisés dans les parties annexes de la boucherie + 547.77 €HT

En plus :

- Pose de caniveaux inox non fournis - 1 232.81 €HT

TOTAL AVENANT IV	- 685.04 €HT
-------------------------	---------------------

MONTANT DU MARCHÉ APRES AVENANT :

PARTIE BOUCHERIE

- MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	215 525.35 € HT
- TOTAL AVENANTS N°I	+ 3 280.00 € HT
- TOTAL AVENANTS N°II	+ 4 002.24 € HT
- TOTAL AVENANTS N°III	+ 14 781.13 € HT
- TOTAL AVENANTS N°IV	- 685.04 € HT
- NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	236 903.68 € HT
- TOTAL TTC avec TVA 19.6%	283 336.80 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- adopte l'avenant défini ci dessus,
- autorise le Président à signer le dit avenant.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DES JEUNES DE VILLAINES-LES-ROCHERS

Monsieur le Président présente aux membres du bureau communautaire une demande de subvention exceptionnelle de l'association le Club des jeunes de Villaines-les-Rochers suite à leur participation à Rock à PAR 2010.

L'association sollicite la Communauté de Communes pour une aide de 162.18 euros au titre de l'évènement de Rock à Par 2010.

Cette somme sera consacrée à combler le déficit de la buvette d'un montant de 44,18 euros et de rembourser la prise en charge des tickets boisson et sandwich des bénévoles à hauteur de 118 euros.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant l'octroi de subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 162.18 euros.

ATTRIBUTION D'UN PRET TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents que l'association « Touraine Chinonais Initiative » a accordé un prêt d'honneur lors de sa dernière commission d'octroi réunie le 8 mars dernier :

- Mademoiselle Julie NUVOLONI, pour la création d'une épicerie italienne sur la commune d'AZAY-LE-RIDEAU, prêt de 5 000 € sur 5 ans.

Afin de permettre la pérennité du fond d'avances remboursables, le principe est de verser à l'association une subvention correspondant à 10 % du montant des prêts accordés.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire accorde une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Touraine Chinonais Initiative ».

DOSSIER DE DEMANDE DE DETR 2011

Conformément à la délibération du 16 décembre dernier, le cabinet FORUM ARCHITECTURE a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du programme d'ateliers relais sur la ZA La LOGE, sur une parcelle communautaire.

L'opération se décompose en deux tranches. La 1^{ère} tranche doit être engagée en 2011, elle prévoit deux à trois ateliers modulables sur 500 m² bâtis.

Des plans d'APS ont été élaborés et sont présentés aux membres présents.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement décomposés en plusieurs lots	450 000 € HT	Crédits DETR	110 760 €
Maîtrise d'œuvre	29 250 € HT	Contrat de pays (solde crédits axe 1 inscrits)	133 700 €
Divers (études thermique, étude de sol, SPS, frais d'AO, ...) et assurance dommages ouvrage	40 750 € HT	Crédits PLASTIVALOIRE (inscrits en axe 1)	54 825 €
		Emprunt	215 255 €
		ADEME (étude thermique)	5 460 €
TOTAL	520 000 € HT	TOTAL	520 000 €

Cette opération répond à une demande régulière d'implantation d'entreprises nouvelles ou en développement ne trouvant pas de locaux vacants.

Il est prévu de recourir à une ressource significative bois et de poursuivre des objectifs qualitatifs environnementaux suivant les prescriptions de l'étude thermique dynamique réalisée.

L'objectif est de démarrer les travaux fin 2011 pour une livraison avant juin 2012, respectant ainsi les échéances de tous les partenaires financiers sur le projet.

Des crédits de revitalisation PLASTIVALOIRE sont inscrits sur ce projet pour validation au prochain comité de pilotage du 12 avril 2011. L'opération est identifiée sur le contrat de Pays en axe 1 pour une intervention de 55 % sur un atelier.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau des pouvoirs :

- de solliciter auprès de l'Etat, des autres Collectivités Territoriales, Etablissements de Droit Public ou privé des subventions pour les opérations inscrites au budget ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Valide le projet d'APS présenté
- Autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre des crédits de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin d'obtenir un financement au taux le plus élevé au vu de son faible potentiel fiscal et des efforts environnementaux consentis.

TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'OT DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Président présente à l'assemblée les tarifs des nouveaux produits en vente à la boutique de l'Office de tourisme :

Librairie :

° Livre Editions « La Petite Boite » : 4.50€

Produits griffés Touraine ou Pays d'Azay le Rideau :

° Sac Touraine : 2.50€

Enfants :

- ° Jeux de cartes Grands Rois ou Renaissance : 8.50€
- ° Jeux de 7 familles A l'Epoque du roi ou Moyen-Age : 8€
- ° Jeux de mistigri : 8€
- ° Plume-Styleo : 1.95€

Textile :

- ° Torchons à cocher : 10€
- ° Torchons : 8.5€
- ° Tabliers : 24€
- ° Tabliers enfants : 19€

DVD Savoir faire

Dans le cadre de la prochaine délibération des tarifs de la régie de l'OT, il faut intégrer les 1000 nouveaux DVD réédités en langues étrangères de 2010. Après concertation, il faudrait harmoniser le coût afin d'obtenir un seul tarif.

Pour rappel, les 500 premiers DVD étaient vendus 4,50€ TTC pour un coût total de 2 272,40€ TTC.

Les 1000 nouveaux DVD ont été achetés 5 945,52€ TTC, soit un coût unitaire de 5,95€ TTC.

Si on fait le total des 2 sommes, on arrive à un total de 8 217,62€ TTC pour 1500 exemplaires, soit un coût unitaire 5,48€.

Il est donc proposé d'appliquer un tarif unique quel que soit le DVD au prix de 5,50€.

Attention, la CCPAR s'est engagée à ne pas faire de profit (via la subvention LEADER+). Le prix de 5,50€ peut s'argumenter sur un chiffre rond. Un tarif plus grand, qui n'est pas impossible juridiquement, peut engendrer un contrôle de l'Europe, nous mettre en difficulté et redemander le versement de la subvention.

Billetterie

Monsieur le Président explique que l'Office de tourisme continue la vente d'une billetterie des Grands sites du Val de Loire en relation avec la Mission Val de Loire. Il présente les tarifs 2011 :

BILLETTERIE 2011

SITE	TARIF VENTE
AMBOISE	9,30 €
ANGERS	6,00 €
AZAY LE RIDEAU	7,00 €
BLOIS	6,50 €
CADRE NOIR	6,00 €
CHAMBORD	7,50 €
CHAUMONT SUR LOIRE	8,50€ / 14,00€
CHENONCEAU	9,50 €
CHEVERNY	7,20 €
CHINON	5,50 €
CLOS LUCE	11,00 €
FONTEVRAUD	5,70 €
LANGAIS	7,80 €
LOCHES	5,50 €
NANTES	4,00 €
SULLY SUR LOIRE	4,50 €
VILLANDRY	8,50 €

Pass Découverte

Monsieur le Président explique que dans le cadre des activités du groupement des Offices de tourisme du pays Chinonais et pays Indre et Cher, il a été mis en place un « Pass Découverte » permettant de proposer des réductions aux touristes dans les sites et activités de loisirs. Cette opération est financée conjointement par les Offices de tourisme du groupement et les prestataires concernés. L'Office de tourisme ayant avancé le financement de cette opération pour l'année 2010 sur son territoire de compétence, il convient de facturer aux prestataires concernés leur participation soit 120 euros par prestataires.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire valide les tarifs exposés plus haut concernant les prestations de services proposées par l'Office de Tourisme aux partenaires et les tarifs des produits en vente à l'Office de tourisme.

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA VENTE DE BILLETTERIE

Monsieur le Président explique que l'Office de tourisme souhaite développer la billetterie des sites du Pays d'Azay le Rideau et notamment la Vallée troglodytique des Goupillières.

Monsieur le Président précise que la Vallée troglodytique des Goupillières propose de fournir à l'Office de tourisme des carnets de billets qui, tamponnés par l'Office de tourisme, serviront de justificatifs pour l'établissement d'une facture.

Les modalités de fonctionnement de ce partenariat et les droits et obligation de chacune des parties ainsi que les tarifs d'achat et de vente seront définis dans une convention signée entre le SPA – Office de tourisme et la Vallée troglodytique des Goupillières. Monsieur le Président présente la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du tourisme à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20H30.

Le prochain Bureau communautaire aura lieu le mercredi 13 avril 2011 à 18H30.

MEMBRES	Émargement
Michel VERDIER - 3 route des Vergers 37190 AZAY LE RIDEAU	
Daniel DURAND – 15 rue de Bray 37130 BRÉHÉMONT	Absent excusé
Philippe MASSARD - 54 Levée de la Loire 37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	
Jean-Serge HURTEVENT - 3 petite Rue 37190 CHEILLÉ	Absent excusé
Bernard VÉRON - 13 les Chauvaux 37130 LIGNIÈRES-DE-TOURAINÉ	
Jean-Pierre GUIMARD - Les Pontins 37260 PONT-DE-RUAN	
Michelle DUVAULT – la Bourdellière 37260 PONT DE RUAN	
Colette AZÉ - 58 rue Principale 37420 RIGNY-USSÉ	
Marie-Thérèse VISCIÈRE - 27, route de la Gare 37190 RIVARENNES	
Olivier BOUISSOU - la Croix Percée 37190 SACHÉ	
Éric LOIZON - 2, rue Buissonnière 37260 THILOUZE	
Alain GOUBIN - 3 rue du Val de Loire 37190 VALLÈRES	
Philippe BEAUVILLAIN - 12, rue de l'Orgellière 37190 VILAINES LES ROCHERS	